

Questions au Feuilleton

Décaissements

	FAM ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾ apports bilatéraux	Aide bilatérale totale	Programmes ⁽³⁾ spéciaux	Décaissements ⁽⁴⁾ totaux de l'ACDI
1978-1979	\$ 195 000	\$ 85 000	\$ 280 000	\$ 766 000	\$ 1 046 000
1979-1980	194 000	159 000	353 000	105 000	458 000
1980-1981	195 000	41 000	236 000	666 000	902 000
1981-1982	345 000	51 000	396 000	1 377 000	1 773 000
1982-1983	350 000	308 000	658 000	1 707 000	2 365 000
	\$ 1 279 000	\$ 644 000	\$ 1 923 000	\$ 4 621 000	\$ 6 544 000

(1) Les fonds administrés par les missions (FAM) servent à financer des petits projets approuvés et administrés par l'ambassade canadienne, jusqu'à concurrence de \$50,000 par projet. Les paiements sont versés directement par l'ambassade aux responsables locaux.

(2) Les autres décaissements bilatéraux se répartissent comme suit:

a) Secteur des pêches—le projet de développement des pêches aux Philippines vise à fournir aux pêcheurs les quais et installations dont ils ont besoin; à présenter des améliorations en ce qui concerne les bateaux de pêche, l'équipement ainsi que les méthodes de manutention et de préservation du poisson; à exposer les capacités d'exploitation de coopératives de pêcheurs et à former des gestionnaires et des techniciens locaux dans le domaine de l'exploitation de coopératives.

b) Assistance technique—le projet de coopératives de la vallée de Cagayan (Phase II) prévoit une assistance technique touchant l'établissement de coopératives primaires et secondaires dans la vallée, et vise à encourager la diversification des cultures, la production de bétail, le traitement agricole et la formation en commercialisation.

(3) Les fonds octroyés par les Programmes spéciaux englobent les contributions aux organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, de même que les apports du Programme de coopération industrielle et du Programme de coopération institutionnelle et de services au développement.

(4) Outre l'aide susmentionnée consentie par les Programmes bilatéraux et spéciaux, l'ACDI a versé \$457,000 au cours de l'année financière 1982-1983 au titre des secteurs des pêches et de la foresterie, par l'entremise de l'Association des États du Sud-Est asiatique (ASEAN). Le programme de l'ASEAN est de portée régionale et englobe la Thaïlande, l'Indonésie, Singapour, la Malaisie et les Philippines. Grâce à des projets de l'organisme, sept Philippines ont pu recevoir une formation dans les domaines du traitement du poisson, du contrôle de la qualité et de la technologie des semences forestières. Les Philippines ont également pu se prévaloir d'ateliers, de séminaires et d'autres types de formation dans le cadre des projets en question.

En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: Oui. En 1978, 1979, 1980, 1981 et 1982 la SEE a avancé des fonds au gouvernement des Philippines, à ses organismes ou à tout autre à l'œuvre dans les Philippines. Le montant des avances est comme suit:

a)	1978	\$11,210,378.72
----	------	-----------------

b)	1979	\$ 7,692,737.38
c)	1980	\$ 1,945,561.75
d)	1981	\$ 9,509,791.95
e)	1982	\$ 4,726,980.45

Les avances faites dans des monnaies autres que le dollar canadien ont été converties en dollar canadien équivalent.

En ce qui concerne le Centre de recherches pour le développement international: Le Centre de recherches pour le développement international informe le gouvernement qu'au cours des années civiles 1978-1982, il a versé les fonds de recherche suivants en faveur d'organismes des Philippines:

a)	\$1,513,825
b)	\$1,558,910
c)	\$ 570,800
d)	\$1,730,040
e)	\$1,911,590

LES PROCÉDURES D'INSPECTION DES VÊTEMENTS IMPORTÉS

Question n° 265—Mme Cossitt:

1. Le ministère du Revenu national—Douanes et Accise a-t-il modifié ses procédures d'inspection des vêtements importés et, le cas échéant, a) comment, b) les inspections sont-elles maintenant plus détaillées et minutieuses et, le cas échéant, pourquoi, c) qui a autorisé ces modifications et quels sont ses nom et description de fonctions, d) quand les inspections ont-elles commencé et se poursuivent-elles toujours, e) combien a coûté le programme au total?

2. Le gouvernement était-il au courant de retards prolongés dans le traitement des importations depuis l'entrée en vigueur du programme et, le cas échéant, a) qu'a-t-on fait pour les éliminer b) quelles étaient toutes les raisons de ces retards, c) manquait-on d'inspecteurs, d) les inspections étaient-elles effectuées par des inspecteurs régionaux et, le cas échéant, le temps nécessaire à leurs déplacements réduisait-il le temps que l'on aurait pu consacrer aux inspections si celles-ci avaient été effectuées par des inspecteurs locaux?

3. A-t-on embauché des employés supplémentaires pour procéder à ces inspections et, le cas échéant, a) combien (i) au début du programme et (ii) une fois le programme bien lancé, b) a-t-on demandé aux inspecteurs réguliers des douanes de procéder à ces inspections et sinon, pourquoi, c) de quel secteur chaque nouvel inspecteur s'occupait-il, d) combien de temps a été consacré à chaque inspection?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): 1. Oui, le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, a modifié ses procédures d'inspection des vêtements importés.

a) Seuls les agents de douane spécialement formés à cette fin examineront et accorderont la mainlevée sur les importations de vêtements.